



La Fédération Française des Spiritueux dénonce la stigmatisation des spiritueux faite par le candidat BAYROU

Paris 17 01 2007 - La Fédération française des Spiritueux, représentant 90 % de la consommation de spiritueux en France, s'inquiète de l'amalgame fait entre les « alcools forts » - notion trompeuse - et les spiritueux par M. Bayrou devant des viticulteurs de l'Hérault. La proposition du candidat à l'élection présidentielle de distinguer la publicité sur le vin et la bière de celle sur les spiritueux, constitue une aberration sur le plan de la santé publique.

La FFS rappelle tout d'abord que **rien n'interdit au vin et à la bière, comme aux autres boissons alcoolisées, de faire de la publicité**, dans le strict respect de la loi Evin.

Par ailleurs, **l'alcool contenu dans les spiritueux n'est pas plus fort que dans les autres boissons alcoolisées** et, compte tenu des doses généralement servies et de leur mode de consommation un verre de spiritueux ne contient pas plus d'alcool pur qu'une autre boisson alcoolisée : un verre de vin = un verre de bière = un verre de whisky, etc.

La consommation des spiritueux, tout comme celle des autres boissons alcoolisées est en baisse : les français consomment moins de 4 verres de spiritueux par semaine !

La FFS, qui prône une consommation raisonnable et modérée de boissons alcoolisées rappelle que l'usage à risque d'alcool commence, pour un homme, à une consommation de plus de 3 verres¹ par jour et, pour une femme, à plus de 2 verres par jour. Ces recommandations incluent également celle de ne pas consommer plus de 4 verres en une seule occasion et de respecter un jour d'abstinence par semaine. **L'ensemble de ces repères ne distingue pas les boissons alcoolisées entre elles et pointer la dangerosité des alcools distillés est contraire au consensus des acteurs de santé publique.**

Enfin, à l'instar du pastis, du cognac, du rhum, des crèmes de cassis, des eaux-de-vie de fruits par exemple, les spiritueux sont d'origine agricole comme les autres boissons alcoolisées (vins, cidres, bières, etc.) et participent à la valorisation de toute une filière (près de 20 000 emplois directs en France).

Toujours dans un souci de cohérence de santé publique et d'équité, la Fédération demande que les spiritueux soient traités d'égal à égal avec les autres boissons alcoolisées, notamment en ce qui concerne la publicité.

Contact presse :

Thomas Marko & Associés
Sophie GALTIER - Hyacinthe PRACHE
Tél. : 01 44 90 83 40 – 01 44 90 82 68

Fédération Française des Spiritueux
Séverin BARIOZ
Tél. : 01 53 04 30 30

¹ 1 verre = 1 unité alcool = 10 grammes d'alcool)